

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1373

5 juillet 2007

SOMMAIRE

Afrisat S.A.	65891	Intercascade S.à.r.l.	65891
Allcap Investment Management S.A.	65892	Itron Acquisition Company S. à r.l.	65875
Aqua Finance S.A.	65892	Itron Financial Services Company S.à r.l.	
Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A.		65858
.....	65866	Moda G.A.S. S.à r.l.	65891
Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A. ...	65866	NPB Sicav	65904
E.A. Schaack s.à r.l.	65882	Omega I S.à.r.l.	65883
Elvaga S.à r.l.	65901	Pictet Alternative Funds	65904
Escaline II S.à r.l.	65893	Pictet Sicav II	65882
Etoile Première S.à r.l.	65865	Semma S.A.	65858
European Logistics Income Venture SCA		Sibad International S.A.	65901
.....	65866	T.F.M. International S.A.	65873
Field Point I-A PE 1	65904	Tozeur S.A.	65873
Germanica S.à r.l.	65901	Vauban Fund	65858
Gestion Financière International S.A.	65892	Zimmer S.à r.l.	65858

Vauban Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.842.

Le rapport annuel pour la période du 16 novembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour VAUBAN FUND

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G. Fourez / G.-M. Prantzios

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007063320/52/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05310. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Zimmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 64.009.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007063661/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Semma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 71.343.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007063662/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Itron Financial Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.023.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of April.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Remich Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ITRON ACQUISITION COMPANY S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterrey, L-2086 Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register (ITRON ACQUISITION); here represented by Ms Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 2, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ITRON FINANCIAL SERVICES COMPANY S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, ITRON ACQUISITION, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Harald Charbon, company manager, born on July 11, 1969 in Verviers, Belgium, having his professional address at 23, avenue Monterrey, L-2086 Luxembourg;
2. The registered office of the Company is set at 23, avenue Monterrey, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

ITRON ACQUISITION COMPANY S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterrey, L-2086 Luxembourg, en cours d'inscription au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg (ITRON ACQUISITION), ici représenté par Maître Mélanie Sauvage, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ITRON FINANCIAL SERVICES COMPANY S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière,

des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

ITRON ACQUISITION, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Harald Charbon, gérant de sociétés, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, domicilié au 23, avenue Monterrey, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 avril 2007, REM/2007/773. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007063852/5770/373.

(070067189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Etoile Première S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.120.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent administratif

Signatures

Référence de publication: 2007063663/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03444. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.004.576,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.457.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG II S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063406/2508/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05771. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 4.487.842,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.908.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063402/2508/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05769. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 102.749.

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of April,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Bernardine Vos, employee, residing in Esch sur Alzette, acting as the representative of EUROPEAN LOGISTICS, (before named LOG), société anonyme, having its registered office at 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 102.727 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 13 July 2004 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1125 dated 9 November 2004, page 53954 (the «General Partner»), acting in its capacity of the general partner of the Company EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA (the «Company»), pursuant to resolutions of the General Partner taken on 4 April 2007.

An excerpt of which, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 13 July 2004 and its articles (the «Articles») have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1128 dated 10 November 2004, page 54117.

2. The Articles of the Company have been amended pursuant to:

- a general meeting of the shareholders dated 24 November 2004 deciding, among others, to change the name of the Company from LOG 1 SCA into EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 431 dated 10 May 2005, page 20649;

- a notarial rectifying deed dated 14 February 2005 enacting the amendment of article 9.1 of the Articles following the change of name of the General Partner from LOG into EUROPEAN LOGISTICS, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 834 dated 1 September 2005, page 39994;

- a notarial deed dated 15 February 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from one million and two Euros (€ 1,000,002.-) to an amount of one million one hundred thirty thousand and four Euros (€ 1,130,004.-), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 774 dated 3 August 2005, page 37140,

- a notarial deed dated 11 May 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from one million one hundred thirty thousand and four Euros (€ 1,130,004.-) to an amount of one million four hundred seventy six thousand six hundred six Euros (€ 1,476,606.-), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 975 dated 3 October 2005, page 46757;

- a notarial deed dated 18 January 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million four hundred seventy-six thousand six hundred and six Euros (€ 1,476,606.-) to an amount of one million five hundred seventy-one thousand six hundred and seven Euros (€ 1,571,607.-), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 840, dated 27 April 2006, page 40306;

- a notarial deed dated 27 March 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million five hundred seventy-one thousand six hundred and seven Euros (€ 1,571,607.-) to an amount of one million six hundred twenty-three thousand six hundred and nine Euros (€ 1,623,609.-), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1311, dated 6 July 2006, page 62888;

- a notarial deed dated 11 May 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million six hundred twenty-three thousand six hundred and nine Euros (€ 1,623,609.-) to an amount of one million eight hundred sixty-five thousand one hundred and nine Euros (€ 1,865,109.-), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1446, dated 27 July 2006, page 69390;

- a notarial deed dated 10 November 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million eight hundred sixty-five thousand one hundred and nine Euros (€ 1,865,109.-) to an amount of two million four hundred thirty thousand two hundred and ten Euros (€ 2,430,210.-), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 423, dated 21 March 2007, page 20258 and;

- a notarial deed dated 14 February 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from two million four hundred thirty thousand two hundred and ten Euros (€ 2,430,210.-) to an amount of two million four hundred seventy-six thousand two hundred and sixteen Euros and fifty cents (€ 2,476,216.50), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. The share capital is fixed at two million four hundred seventy-six thousand two hundred and sixteen Euros and fifty cents (€ 2,476,216.50), represented by:

- thirty-five thousand one hundred eighty-eight (35,188) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as «actions de commandité» or «Class A Shares»);

- one million six hundred fifteen thousand six hundred twenty-three (1,615,623) shares of Limited Shareholders (herein referred to as «actions de commanditaire» or «Class B Shares»); (together with the Class B Shares, the «Shares»).

Each Share has a par value of one Euro fifty Cents (€ 1.50).

4. Pursuant to article 6 of the Articles, the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the agreement possibly entered into or to be entered into between the Shareholders, has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of fourteen million five hundred twenty-three thousand seven hundred eighty-five Euros and fifty cents (€ 14,523,785.50) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares up to the maximum amount of one million one hundred sixty-three thousand one hundred seventy-five Euros (€ 1,163,175.-) and to issue new Class B Shares or to increase the nominal value of the Class B Shares up to the maximum amount of thirteen million three hundred sixty thousand six hundred ten Euros and fifty cents (€ 13,360,610.50) and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the Articles.

5. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 6 of the Articles, which are as following:

«6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Class A or Class B Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the General Partner in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.3 Until 13 July 2009 at the latest, and in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Class A or Class B Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the Law.

6.4 These new Class A or Class B Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.5 In particular, the General Partner may decide to issue the new Class A or Class B Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6 The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Class A or Class B Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The rights attached to the new Class A or Class B Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8 The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Class A or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9 The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Class A or Class B Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.10 Upon cash increase of the share capital of the Company by the General Partner within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under article 6 of the Articles.»

6. In the resolutions of the General Partner of the Company taken on 4 April 2007, the General Partner of the Company resolved in compliance with article 6 of the Articles to increase the share capital of the Company with an amount of three hundred ninety-nine thousand two hundred thirty-eight Euros and fifty cents (€ 399,238.50), subject to the payment of a global share premium for an amount of three million seven hundred sixty thousand seven hundred seventy-one Euros and fifty cents (€ 3,760,771.50), pursuant to articles 5 and 6 of the Articles in order to raise it from its current amount of two million four hundred seventy-six thousand two hundred and sixteen Euros and fifty cents (€ 2,476,216.50), to two million eight hundred seventy-five thousand four hundred and fifty-five Euros (€ 2,875,455.-), by creating and issuing eleven thousand one hundred seventy-five (11,175) new Class A Shares (the «New Class A Shares») with a nominal value of one Euro fifty Cents (€ 1.50) each, having the same rights and obligations as the existing Class A Shares and two hundred fifty-four thousand nine hundred eighty-four (254,984) new Class B Shares (the «New Class B Shares») with a nominal value of one Euro fifty Cents (€ 1.50) each, having the same rights and obligations as the existing Class B Shares.

7. The General Partner has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Mrs Catherine Baudhuin, employee, residing in Luxembourg, and/or
- Mrs Bernardine Vos, employee, residing in Esch sur Alzette,

a power of attorney to have the increase of the subscribed capital of the Company and the consequential amendment to the Articles of Association of the Company recorded in a deed of notary.

8. The New Class A Shares have been fully subscribed by the existing Class A Shareholder exercising its respective preferential right of subscription i.e.:

EUROPEAN LOGISTICS S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.727, subscribes eleven thousand one hundred seventy-five (11,175) New Class A Shares for an amount of sixteen thousand seven hundred sixty-two Euros and fifty cents (€ 16,762.50) subject to a share premium of three hundred eighteen thousand four hundred eighty-seven Euros and fifty cents (€ 318,487.50), for a total amount of three hundred thirty-five thousand two hundred fifty Euros (€ 335,250.-).

The New Class B Shares have been fully subscribed by the existing Class B Shareholders exercising their respective preferential right of subscription i.e.:

1) AXA RE, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 39, rue du Colisée, F-75008 Paris (France), registered with the Paris Register of Commerce under number 542 066 394 RCS subscribes fifty-one thousand six hundred eighty-six (51,686) New Class B Shares for an amount of seventy-seven thousand five hundred twenty-nine Euros (€ 77,529.-), subject to a share premium of six hundred ninety-seven thousand seven hundred sixty-one Euros (€ 697,761.-), for a total amount of seven hundred seventy-five thousand two hundred ninety Euros (€ 775,290.-);

2) SCI VENDOME ACTIVITE, a société civile à capital variable incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France (registered under number 414 874 313 in Nanterre) subscribes one hundred fifty-five thousand fifty-eight (155,058) New Class B Shares for an amount of two hundred thirty-two thousand five hundred eighty-seven Euros (€ 232,587.-), subject to a share premium of two million ninety-three thousand two

hundred eighty-three Euros (€ 2,093,283.-), for a total amount of two million three hundred twenty-five thousand eight hundred seventy Euros (€ 2,325,870.-); and

3) AXA AURORA IBERICA, S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, a sociedad anónima incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain, having its registered office at 3, Calle Via Roma, Palma de Mallorca (Spain), registered with the Register of Commerce under number A07002967 subscribes forty-eight thousand two hundred and forty (48,240) New Class B Shares for an amount of seventy-two thousand three hundred sixty Euros (€ 72,360.-), subject to a share premium of six hundred fifty-one thousand two hundred forty Euros (€ 651,240.-), for a total amount of seven hundred twenty-three thousand six hundred Euros (€ 723,600.-).

9. The New Class A Shares and the New Class B Shares have been fully paid up through contributions in cash as evidenced by the bank certificate issued by DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg on 19 March 2007, so that the company had of its free disposal the amount of EUR 4,160,010.-.

10. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New Class A Shares and the New Class B Shares have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt. Therefore, the capital increase is effective as of 19 March 2007 at which the New Class A Shares and the New Class B Shares have been fully paid up.

11. As a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.1 The share capital is fixed at two million eight hundred seventy-five thousand four hundred and fifty-five Euros (€ 2,875,455.-) represented by:

- Forty-six thousand three hundred sixty-three (46,363) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as «actions de commandité» or «Class A shares»); and

- one million eight hundred seventy thousand six hundred seven (1,870,607) shares of Limited Shareholders (herein referred to as «actions de commanditaire» or «Class B Shares»);

(the Class A Shares together with the Class B Shares, are referred to as the «Shares»), with a par value of one Euro fifty Cents (€ 1.50) each.

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 6.1 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«6.1 For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of fourteen million one hundred twenty-four thousand five hundred and forty-seven Euros (€ 14,124,547.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares up to the maximum amount of one million one hundred forty-six thousand four hundred and twelve Euros and fifty cents (€ 1,146,416.50) and to issue new Class B Shares or to increase the nominal value of the Class B Shares up to the maximum amount of twelve million nine hundred seventy-eight thousand one hundred thirty-four Euros and fifty cents (€ 12,978,134.50).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at forty-one thousand euros (EUR 41,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme Bernardine Vos, employée privée, demeurant à Esch sur Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial d'EUROPEAN LOGISTICS, (anciennement dénommée LOG), société anonyme, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 102.727 et constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte en date du 13 juillet 2004, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1125 du 9 novembre 2004, page 53.954, (le «Gérant Commandité»), agissant en sa qualité de gérant commandité de EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA (la «Société»), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Commandité le 4 avril 2007.

Dont un extrait restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié en date du 13 juillet 2004 et ses statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1128 du 10 novembre 2004, page 54117.

2. Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises en vertu:

- d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 24 novembre 2004 décidant notamment de changer la dénomination de la Société de LOG 1 SCA en EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 431 du 10 mai 2005, page 20649;

- d'un acte rectificatif notarié en date du 14 février 2005 constatant la modification de l'article 9.1 des Statuts suite au changement de dénomination du Gérant Commandité de LOG en EUROPEAN LOGISTICS, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 834 du 1^{er} septembre 2005, page 39994;

- d'un acte notarié du 15 février 2005 constatant l'augmentation du capital social de la Société de un million deux Euros (1.000.002,- €) à un million cent trente mille quatre Euros (1.130.004,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 774 du 3 août 2005, page 37140;

- d'un acte notarié du 11 mai 2005 constatant l'augmentation du capital social de la Société de un million cent trente mille quatre Euros (1.130.004,- €) à un million quatre cent soixante-seize mille six cent six Euros (1.476.606,- €) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 975 du 3 octobre 2005, page 46757;

- d'un acte notarié du 18 janvier 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société de un million quatre cent soixante-seize mille six cent six Euros (1.476.606,- €) à un million cinq cent soixante et onze mille six cent sept Euros (1.571.607,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 840 du 27 avril 2006, page 40306;

- d'un acte notarié du 27 mars 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société de un million cinq cent soixante et onze mille six cent sept Euros (1.571.607,- €) à un million six cent vingt-trois mille six cent neuf Euros (1.623.609,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1311 du 6 juillet 2006, page 62888;

- d'un acte notarié du 11 mai 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société de un million six cent vingt-trois mille six cent neuf Euros (1.623.609,- €) à un million huit cent soixante-cinq mille cent neuf Euros (1.865.109,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1446 du 27 juillet 2006, page 6939;

- d'un acte notarié du 10 novembre 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société de un million huit cent soixante-cinq mille cent neuf Euros (1.865.109,- €) à deux millions quatre cent trente mille deux cent dix Euros (2.430.210,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 423, en date du 21 mars 2007, page 20258 et;

- d'un acte notarié du 14 février 2007 constatant l'augmentation du capital social de la Société de deux millions quatre cent trente mille deux cent dix Euros (2.430.210,- €) à deux millions quatre cent soixante-seize mille deux cent seize Euros et cinquante centimes (2.476.216,50 €), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions quatre cent soixante-seize mille deux cent seize Euros et cinquante centimes (2.476.216,50 €) représenté par:

- Trente-cinq mille cent quatre-vingt huit (35.188) actions d'Actionnaire Commandité («actions de commandité») ou Actions de Classe A; et

- un million six cent quinze mille six cent vingt-trois (1.615.623) actions d'Actionnaire Commanditaire («actions de commanditaires») ou Actions de Classe B (ensemble avec les Actions de Classe B, les «Actions»).

Chaque Action a une valeur nominale d'un Euro cinquante Cents (1,50 €), chacune.

4. Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la convention intervenue ou à intervenir probablement entre les Actionnaires, disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatorze millions cinq cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt cinq Euros et cinquante centimes (14.523.785,50 €) pour émettre de nouvelles Actions de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Actions de Classe A existantes pour un montant maximum d'un million cent soixante-trois mille cent soixante-quinze Euros (1.163.175,- €) et pour émettre de nouvelles Actions de Classe B ou augmenter la valeur nominale des Actions de Classe B existantes pour un montant maximum de treize millions trois cent soixante mille six cent dix Euros et cinquante centimes (13.360.610,50 €) et est soumise aux limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts, en tenant compte que:

«6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles de Classe A ou de Classe B à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Classe A ou de Classe B existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Actionnaires existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément à toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.3 Jusqu'au 13 juillet 2009 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant Commandité dans toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, le Gérant Commandité

pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé, par émission ou non de nouvelles Actions de Classe A ou de Classe B aux Actionnaires actuels ou toutes autres personnes ainsi qu'il en aura été convenu par les Actionnaires en conformité avec toute disposition applicable de la Loi.

6.4 Ces nouvelles Actions de Classe A ou de Classe B pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions de Classe A ou de Classe B avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions de Classe A ou de Classe B devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles actions à émettre.

6.7 Les droits attachés aux Actions nouvelles de Classe A ou de Classe B seront identiques à ceux attachés respectivement aux classes d'Actions déjà émises.

6.8 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles de Classe A ou de Classe B représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles de Classe A ou de Classe B et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.10 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts de la Société.»

6. Dans les résolutions prises le 4 avril 2007 par le Gérant Commandité de la Société, celui-ci a décidé, conformément à l'article 6 des Statuts, d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix neuf mille deux cent trente-huit Euros et cinquante centimes (399.238,50 €), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de trois millions sept cent soixante mille sept cent soixante-onze Euros et cinquante centimes (3.760.771,50 €) conformément aux articles 5 et 6 des Statuts, pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-seize mille deux cent seize Euros et cinquante centimes (2.476.216,50 €) à deux millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-cinq Euros (2.875.455,- €), par création et émission de onze mille cent soixante-quinze (11.175) nouvelles actions de Classe A (les «Nouvelles Actions A») avec une valeur nominale d'un Euro cinquante Cents (1,50 €) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes de Classe A et deux cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt quatre (254.984) nouvelles actions de Classe B (les «Nouvelles Actions B») avec une valeur nominale d'un Euro cinquante Cents (1,50 €) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes de Classe B.

7. Le Gérant Commandité a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à

- Madame Catherine Baudhuin, employée, demeurant à Luxembourg, et
- Madame Bernardine Vos, employée, demeurant à Esch sur Alzette,

afin de faire enregistrer par acte notarié l'augmentation de capital souscrit de la Société et la modification des Statuts de la Société en découlant.

8. Les Nouvelles Actions de Classe A ont été entièrement souscrites par les Actionnaires existants de Classe A de la Société (tel que défini dans les Statuts) exerçant leur droit respectif de souscription préférentielle, soit:

EUROPEAN LOGISTICS S.A., société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège sociale au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.727, souscrit onze mille cent soixante-quinze (11.175) Nouvelles Actions de Classe A pour un montant de seize mille sept cent soixante-deux Euros et cinquante centimes (16.762,50 €), moyennant une prime d'émission d'un montant de trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt sept Euros et cinquante centimes (318.487,50 €), pour une somme totale de trois cent trente-cinq mille deux cent cinquante Euros (335.250,- €).

Les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement souscrites par les Actionnaires existants de Classe B de la Société (tel que défini dans les Statuts) exerçant leur droit respectif de souscription préférentielle, soit:

1) AXA RE, société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 39, rue du Colisée, F-75008 Paris (France), inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 542 066 394 RCS souscrit cinquante et un mille six cent quatre-vingt six (51.686) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de soixante-dix sept mille cinq cent vingt-neuf Euros (77.529,- €), moyennant une prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt-dix sept

mille sept cent soixante et un Euros (697.761,- €), pour une somme totale de sept cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (775.290,- €);

2) SCI VENDOME ACTIVITE, société civile à capital variable constituée et régie par le droit français, ayant son siège social Cœur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France, inscrite au registre des Sociétés à Nanterre sous le numéro 414 874 313 RCS, souscrit cent cinquante-cinq mille cinquante-huit (155.058) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de deux cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt sept Euros (232.587,- €), moyennant une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt trois Euros (2.093.283,- €), pour une somme totale de deux millions trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-dix Euros (2.325.870,- €); et

3) AXA AURORA IBERICA, S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, une sociedad anónima constituée et régie par le droit espagnol, ayant son siège social 3, Calle Via Roma, Palma de Mallorca (Espagne), inscrite au Registre de Commerce sous le numéro A07002967 souscrit quarante-huit mille deux cent quarante (48.240) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de soixante-douze mille trois cent soixante Euros (72.360,- €), moyennant une prime d'émission d'un montant de six cent cinquante et un mille deux cent quarante Euros (651.240,- €), pour une somme totale de sept cent vingt-trois mille six cent Euros (723.600,- €).

9. Les Nouvelles Actions de Classe A et de Classe B ont été entièrement libérées par apport en numéraire, tel que documenté par le certificat bancaire émis par DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg le 19 mars 2007, de sorte que la société a, à sa libre disposition la somme de EUR 4.160.010,-.

10. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions de Classe A et de Classe B ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte. Dès lors, l'augmentation de capital prend effet au 19 mars 2007 date à laquelle les Nouvelles Actions de Classe A et de Classe B ont été entièrement libérées.

11. A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-cinq Euros (2.875.455,- €), représenté par

- Quarante-six mille trois cent soixante-trois (46.363) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après «actions de commandité» ou «Actions de Classe A»); et

- un million huit cent soixante-dix mille six cent sept (1.870.607) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après «actions de commanditaire» ou «Actions de Classe B»),

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B, sont repris ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale d'un Euro cinquante Cents (1,50 €), chacune.»

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.1 Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatorze millions cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-sept Euros (14.124.547,- €) pour émettre de nouvelles Actions de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Actions de Classe A existantes pour un montant maximum d'un million cent quarante-six mille quatre cent douze Euros et cinquante centimes (1.146.412,50 €) et pour émettre de nouvelles Actions de Classe B ou augmenter la valeur nominale des Actions de Classe B existantes pour un montant maximum de douze mille neuf cent soixante-dix huit mille cent trente-quatre Euros et cinquante centimes (12.978.134,50 €).»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de quarante et un mille euros (EUR 41.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, Relation: LAC/2007/5541. — Reçu 41.600,10 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007062744/220/370.

(070065974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

T.F.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 63.979.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063412/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04155. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Tozeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 127.962.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme GIT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de TOZEUR S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société anonyme GIT INTERNATIONAL S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2007, Relation GRE/2007/1984. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007063389/231/131.

(070066307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Itron Acquisition Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.022.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth of April.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Remich Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ITRON, INC., a corporation organised under the laws of Washington D.C., United States of America, having its registered office at 2111 N. Molter Road, Liberty Lake, Washington, USA 99019, and registered with the Washington Administration under tax number 91-1011792 (ITRON INC); here represented by Ms Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 30, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ITRON ACQUISITION COMPANY S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifty-five thousand Euro (EUR 55,000.-) represented by fifty-five thousand (55,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, ITRON INC, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all fifty thousand five hundred shares by contribution in cash, so that the amount of fifty-five thousand Euro (EUR 55,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Harald Charbon, company manager, born on July 11, 1969 in Verviers, Belgium, having his professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

ITRON, INC., une société soumise au droit de Washington D.C., ayant son siège social à 2111 N. Molter Road, Liberty Lake, Washington, USA 99019, enregistré par les autorités administratives de Washington sous le numéro fiscal 91-1011792 (ITRON INC), ici représenté par Maître Mélanie Sauvage, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ITRON ACQUISITION COMPANY S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-), représenté par cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

ITRON INC, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Harald Charbon, gérant de sociétés, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, domicilié au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sauvage, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 avril 2007, REM/2007/760. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007063858/5770/373.

(070067119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.950.

Le rapport annuel au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour PICTET SICAV II

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G. Fourez / M.-C. Lange

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007063318/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05315. - Reçu 104 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

E.A. Schaack s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 85, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.115.

Le bilan au 28 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2007063410/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07480. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Omega I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.931.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth of April,

Before me, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in the Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ESCALINE S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg at 2, rue Joseph Hackin, L-1746, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (RCS Luxembourg) under number B 111.789,

duly represented herein by Wim Rits, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 30th, 2007, hereinafter the «Incorporator»,

the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OMEGA I S.à.r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. Upon incorporation, the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, in registered form and each with a par value of one euro (EUR 1.-), which are all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Upon the issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers consisting of one or more persons appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office and designated as «Managers A» or «Managers B». The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of a Manager A and a Manager B or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers shall prepare a balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the shares or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company shall be disregarded.

15.4. Unless the general meeting of shareholders determines another date of payment, distributions on shares shall be made payable immediately after they have been declared.

15.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 From the balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company, all amounts remaining will be distributed to the Company's shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, the Incorporator, represented as stated above declares to subscribe for all twelve thousand and five hundred (12,500) shares to be issued at incorporation and the Incorporator shall be issued these twelve thousand five hundred (12,500) shares in the Company's capital.

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Incorporator, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. that the number of managers of the Company be set at 2;
2. to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period of time:

(a) Mr Robert Fowler III, born on February 18, 1969, in New York, the United States of America, residing at 74, Whetten Road, West Hartford, CT 06117, the United States of America and with professional address at ORION CABLE GmbH, CARE OF EWT MULTIMEDIA, Bismarckstrasse 71, Berlin 10627, Germany as Manager A; and

(b) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a public company limited by shares, with its registered offices at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg as Manager B.

3. that the registered office of the Company shall be at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ESCALINE S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et constituée sous les lois de Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Wim Rits, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 30 mars 2007,

ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination OMEGA I S.à r.l. (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, le Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. en cas d'émission des parts sociales, chaque associé aura le droit de préemption en proportion de les parts sociales détenues.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'une ou plusieurs personnes (gérants) nommés par la résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat et les nomme aux fonctions de gérant A ou de gérant B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant unique ou, en le cas échéant, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.3. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. En calculer des montants qui seront distribués, les parts sociales détenues par la Société seront négligées.

15.4. Tous acomptes sur dividendes seront distribués immédiatement après la déclaration des acomptes, à moins que l'assemblée générale des associés n'ait fixé une autre date de paiement.

15.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice. L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

(iii) la décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Par conséquent, le comparant, déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par ESCALINE S.à r.l. et que les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales souscrites, émises à la constitution de la Société, représenteront l'intégralité du capital de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.300,-.

Assemblée générale des associés

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2);

(ii) sont nommés comme gérants pour une période illimitée:

(a) M. Robert Fowler III, né le 18 février 1969, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 74, Whetten Road, West Hartford, CT 06117, Etats-Unis d'Amérique et avec adresse professionnelle à ORION CABLE GmbH, CARE OF EWT MULTIMEDIA, Bismarckstrasse 71, Berlin 10627, Allemagne comme gérant A; et

(b) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg aux fonctions de gérants B.

(iii) le siège social de la société est fixé à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Rits, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, Relation LAC/2007/5301. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062620/211/428.

(070065734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Moda G.A.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 4, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 85.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063668/2460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Intercascade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 79.980.

Extrait du contrat de cession de parts en date du 16 janvier 2004

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 16 janvier 2004, la société BRIGHT GLOBAL S.A., représentée par Bruno Beernaerts et Eddy Dôme, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 479 parts sociales d'une valeur de 25,- USD chacune, à la Société INTERCASCADE HOLDING CORPORATION, domiciliée à N° 6, 3rd floor, Qwomar Trading Building, PO Box 875, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 16 janvier 2004, la Société DAEDALUS OVERSEAS INC., représentée par Bruno Beernaerts et Eddy Dôme, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 1 part sociale d'une valeur de 25,- Euros chacune, à la Société INTERCASCADE HOLDING CORPORATION, domiciliée à N° 6, 3rd floor, Qwomar Trading Building, PO Box 875, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Ainsi, les parts de INTERCASCADE Sàrl sont réparties de la manière suivante:

- INTERCASCADE HOLDING CORPORATION: 480 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007063506/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Afrisat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 83.928.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 22 mai 2007 à 10.00 heures au siège social de la société

Cinquante résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leur mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant approuver les comptes au 31 décembre 2012.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur A. Peter Isola, administrateur de sociétés, né le 27 décembre 1958 à Gibraltar, demeurant à Portland House, Glacis Road, P.O. Box 204, Gibraltar,

- Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant à 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

- Monsieur André Lutgen, avocat à la cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Le commissaire est:

L'ALLIANCE REVISION S.à r.l. inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007063505/651/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

GFI, Gestion Financière International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.114.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour GESTION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A.- G.F.I. S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063414/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01761. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Aqua Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.791.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AQUA FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007063667/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05768. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Allcap Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour ALLCAP INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G. Fourez / M.-C. Lange

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007063319/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05302. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Escaline II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.932.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth of April,

Before me, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in the Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ESCALINE S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (RCS Luxembourg) under number B 111.789,

duly represented herein by Wim Rits, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 30th, 2007, hereinafter the «Incorporator»,

the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ESCALINE II S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,

without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. Upon incorporation, the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, in registered form and each with a par value of one euro (EUR 1.-), which are all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Upon the issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers consisting of one or more persons appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office and designated as «Managers A» or «Managers B». The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of a Manager A and a Manager B or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers shall prepare a balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the shares or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company shall be disregarded.

15.4. Unless the general meeting of shareholders determines another date of payment, distributions on shares shall be made payable immediately after they have been declared.

15.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 From the balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company, all amounts remaining will be distributed to the Company's shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, the Incorporator, represented as stated above declares to subscribe for all twelve thousand and five hundred (12,500) shares to be issued at incorporation and the Incorporator shall be issued these twelve thousand five hundred (12,500) shares in the Company's capital.

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Incorporator, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. that the number of managers of the Company be set at 2;
2. to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period of time:

(a) Mr Robert Fowler III, born on February 18, 1969, in New York, the United States of America, residing at 74, Whetten Road, West Hartford, CT 06117, the United States of America and with professional address at ORION CABLE GmbH, CARE OF EWT MULTIMEDIA, Bismarckstrasse 71, Berlin 10627, Germany as Manager A; and

(b) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a public company limited by shares, with its registered offices at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg as Manager B.

2. that the registered office of the Company shall be at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ESCALINE S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et constituée sous les lois de Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Wim Rits, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 30 mars 2007,

ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination ESCALINE II S.à r.l. (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, le Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. en cas d'émission des parts sociales, chaque associé aura le droit de préemption en proportion de les parts sociales détenues.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'une ou plusieurs personnes (gérants) nommés par la résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat et les nomme aux fonctions de gérant A ou de gérant B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant unique ou, en le cas échéant, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. En calculer des montants qui seront distribués, les parts sociales détenues par la Société seront négligées.

15.4. Tous acomptes sur dividendes seront distribués immédiatement après la déclaration des acomptes, à moins que l'assemblée générale des associés n'ait fixé une autre date de paiement.

15.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice. L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

(iii) la décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Par conséquent, le comparant, déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par ESCALINE S.à r.l. et que les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales souscrites, émises à la constitution de la Société, représenteront l'intégralité du capital de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.300,-.

Assemblée générale des associés

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2);

(ii) sont nommés comme gérants pour une période illimitée:

(a) M. Robert Fowler III, né le 18 février 1969, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 74, Whetten Road, West Hartford, CT 06117, Etats-Unis d'Amérique et avec adresse professionnelle à ORION CABLE GmbH, CARE OF EWT MULTIMEDIA, Bismarckstrasse 71, Berlin 10627, Allemagne comme gérant A; et

(b) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg aux fonctions de gérants B.

(i) le siège social de la société est fixé à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Rits, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, LAC/2007/5370. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062617/211/428.

(070065735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Elvaga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.523.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELVAGA S.à r.l.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007063664/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05553. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007063665/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05557. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Germanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.393.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of April.

Before the undersigned M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

The company established under the laws of Bermuda CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, with registered office in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257, (Bermuda), inscribed in the Trade and Companies Register of Bermuda under number 38435,

here represented by Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its mandatory, declares and requests the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company GERMANICA S.à r.l. with registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the 122.393, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 126 of the 6th of February 2007,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify article 12 of the articles of association and to give it the following wording:

« **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers, composed of one (1) manager of category A and two (2) managers of category B, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.»

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint the following persons as additional managers for an unlimited period:

- Mrs Filanthi Katsafadou, attorney-at-law, born in Athens (Greece), on the 16th of May 1976, residing in GR-185 35 Piraeus, 13, Deferas Merarchias Street, (Greece), and
- Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, on the 27 of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Third resolution

The sole shareholder states that the board of managers will be composed as follows:

- a) Mr Konstantinos Emmanouil, lawyer, born in Athens (Greece), on the 14th of March 1952, residing at 18535 Piraeus, 13 Deferas Merarchias Street, (Greece), manager of category A;
- b) Mrs Filanthi Katsafadou, attorney-at-law, born in Athens (Greece), on the 16th of May 1976, residing in GR-185 35 Piraeus, 13, Deferas Merarchias Street, (Greece), manager of category B, and
- c) Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, on the 27 of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, manager of category B.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to fix the power of signature of the different categories of managers as follows:

«The company will be validly bound in any circumstances and for any operations by the sole signature of the manager of category A.

Up to the amount of four thousand Euros (4.000.- EUR), the company will be bound in any circumstances and for any operations by the individual signature of a manager of category B; for any operations exceeding this value, the joint signatures of the manager of category A and one manager of category B or the joint signatures of two managers of category B are required.»

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend sieben, den achtzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster; (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Die Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Bermuda-inseln CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, mit Sitz in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257, (Bermudas), eingetragen im Gesellschaftsregister der Bermuda-Inseln unter der Nummer 38435,

hier vertreten durch Herrn Hans-Martin Kuske, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, durch ihren Bevollmächtigten, erklärt und den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

Dass die Komparentin alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GERMANICA S.à r.l., mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 122.393, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24.

November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 126 vom 6. Februar 2007, ist,

und dass die Komparentin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 12 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen Geschäftsführerrat, bestehend aus einem (1) Geschäftsführer der Kategorie A und zwei (2) Geschäftsführern der Kategorie B, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Der Geschäftsführerrat kann privatschriftliche oder notariell beglaubigte Spezialvollmachten erteilen.»

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die folgenden Personen zu zusätzlichen Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer zu ernennen:

- Frau Filanthi Katsafadou, Anwalt, geboren in Athen (Griechenland), am 16. Mai 1976, wohnhaft in GR-185 35 Piraeus, 13, Defteras Merarchias Street, (Griechenland), und

- Herr Jeannot Diderrich, Buchprüfer, geboren in Ettelbrück, am 27. März 1973, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass sich der Geschäftsführerrat wie folgt zusammensetzen wird:

a) Herr Konstantinos Emmanouil, Anwalt, geboren in Athen (Griechenland), am 14. März 1952, wohnhaft in 18535 Piraeus, 13 Defteras Merarchias Street, (Griechenland), Geschäftsführer der Kategorie A;

b) Frau Filanthi Katsafadou, Anwalt, geboren in Athen (Griechenland), am 16. Mai 1976, wohnhaft in GR-185 35 Piraeus, 13, Defteras Merarchias Street, (Griechenland), Geschäftsführerin der Kategorie B, und

c) Herr Jeannot Diderrich, Buchprüfer, geboren in Ettelbrück, am 27. März 1973, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon, Geschäftsführer der Kategorie B.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführer wie folgt festzulegen:

«Die Gesellschaft wird rechtmäßig in allen Umständen und für alle Verpflichtungen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers der Kategorie A verpflichtet.

Bis zu einem Betrag von vier tausend Euro (4.000,- EUR) kann die Gesellschaft in allen Umständen durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet werden; für jegliche Verpflichtungen welche diesen Betrag überschreiten, ist die Kollektivunterschrift des Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder die Kollektivunterschrift von zwei Geschäftsführern der Kategorie B erforderlich.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des Bevollmächtigten gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Bevollmächtigten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.-M. Kuske, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2007, Relation GRE/2007/1824. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007062964/231/127.

(070066404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pictet Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.485.

Le rapport annuel au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour PICTET ALTERNATIVE FUNDS

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G. Fourez / M.-C. Lange

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007063316/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05317. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Field Point I-A PE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.068.

Auszug der Beschlüsse vom alleinigen Gesellschafter vom 29. Januar 2007

Als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung sind anzunehmen;

* folgende Person

- Herrn Luuk Jacobs, geboren am 6. November 1965 in Bergeyk, Holland, wohnhaft in 8, rue de Luxembourg, L-8140
Bridel als Geschäftsführer B mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Dauer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Mai 2007.

FIELD POINT I-A PE 1

Unterschrift

Référence de publication: 2007063504/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

NPB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrats vom 20. März 2007

Am 20. März 2007 hat der Verwaltungsrat beschlossen:

Herrn Bruno Zürcher, 122 Limmatquai, CH-8025 Zürich, als neues Mitglied aufzunehmen.

Luxembourg, den 13. Mai 2007.

Für gleichlautenden Auszug

Für NPB SICAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Unterschriften

Référence de publication: 2007063608/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.